



**Procès-verbal de la 7^e assemblée publique
de la Société de transport de Trois-Rivières (STTR)
tenue le mercredi 15 août 2018 à 19 heures
au Centre de service de la STTR**

Personnes présentes :	M. Luc Tremblay	président
	M. Claude Ferron	administrateur
	M. François Dubois	administrateur et représentant des usagers du transport adapté
	Mme Valérie Renaud-Martin	administratrice
	M. Antoine Poulin	administrateur et représentant des usagers du transport urbain
	Mme Maryse Bellemare	administratrice
Personne absente :	M. François Bélisle	vice-président
Personnes ressources :	M. Guy de Montigny	directeur général et secrétaire corporatif
	M. Daniel Girard	directeur du service de transport urbain

1. Mot de bienvenue du président

M. Luc Tremblay, président de la STTR, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et ouvre cette 7^e assemblée publique.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

(50-18) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Antoine Poulin
APPUYÉ DE : M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant au point 11 « Affaires diverses », le sujet suivant :
a) Embauche au poste de technicien(ne) en administration

ADOPTÉE

3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée publique du 20 juin 2018

(51-18) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Antoine Poulin
APPUYÉ DE : M. Claude Ferron

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée publique du 20 juin 2018 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée publique du 20 juin 2018 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 11 juillet 2018

(52-18) IL EST PROPOSÉ PAR : Mme Maryse Bellemare
APPUYÉE DE : M. Luc Tremblay

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le secrétaire corporatif soit dispensé de lire le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 11 juillet 2018 ;

QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 11 juillet 2018 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

5. Comptes à payer

(53-18) IL EST PROPOSÉ PAR : M. François Dubois
APPUYÉ DE : Mme Maryse Bellemare

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE soient adoptés les comptes à payer par chèques numérotés 25901 à 26206 et les paiements directs 164 à 193 le tout couvrant la période du 5 juin au 31 juillet 2018, pour une somme totale de 3 987 804.17 \$, à puiser à même le fonds d'opération.

ADOPTÉE

6. Financement par billet à court terme

a) Adjudication

(54-18) ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts numéros 120 (2009), 143 (2017), 145 (2017), 129 (2013) et 129-A (2014), la Société de transport de Trois-Rivières souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

ATTENDU QUE la Société de transport de Trois-Rivières a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 28 août 2018, au montant de 2 336 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq soumissions conformes.

1 - MARCHÉS MONDIAUX CIBC INC.

235 000 \$	2,25000 %	2019
242 000 \$	2,50000 %	2020
250 000 \$	2,65000 %	2021
258 000 \$	2,75000 %	2022
1 351 000 \$	2,85000 %	2023

Prix : 98,90993

Coût réel : 3,08373 %

2 - BMO NESBITT BURNS INC.

235 000 \$	2,35000 %	2019
242 000 \$	2,45000 %	2020
250 000 \$	2,55000 %	2021
258 000 \$	2,75000 %	2022
1 351 000 \$	2,85000 %	2023

Prix : 98,82900

Coût réel : 3,09752 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

235 000 \$	2,35000 %	2019
242 000 \$	2,50000 %	2020
250 000 \$	2,60000 %	2021
258 000 \$	2,75000 %	2022
1 351 000 \$	2,85000 %	2023

Prix : 98,82190

Coût réel : 3,10637 %

4- VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

235 000 \$	2,35000 %	2019
242 000 \$	2,45000 %	2020
250 000 \$	2,55000 %	2021
258 000 \$	2,75000 %	2022
1 351 000 \$	2,85000 %	2023

Prix : 98,78600

Coût réel : 3,10931 %

5- FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

235 000 \$	2,25000 %	2019
242 000 \$	2,50000 %	2020
250 000 \$	2,60000 %	2021
258 000 \$	2,75000 %	2022
1 351 000 \$	2,85000 %	2023

Prix : 98,784000

Coût réel : 3,11407 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme MARCHÉ MONDIAUX CIBC INC. est la plus avantageuse;

IL EST PRÉPOSÉ PAR :

M. Claude Ferron

APPUYÉ DE :

M. Antoine Poulin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 2 336 000 \$ de la Société de transport de Trois-Rivières soit adjugée par la firme MARCHÉ MONDIAUX CIBC INC.;

QUE demande soit faite à ce dernier de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

Que le président et la trésorière soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉE

b) Concordance, courte échéance et prolongation

(55-18) ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Société de transport de Trois-Rivières souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 336 000 \$ qui sera réalisé le 28 août 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
120 (2009)	201 000 \$
120 (2009)	67 000 \$
143 (2017)	680 000 \$
143 (2017)	220 000 \$
120 (2009)	308 250 \$
120 (2009)	102 750 \$
145 (2017)	306 750 \$
145 (2017)	353 250 \$
129 (2013)	39 000 \$
129-A (2014)	58 000 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 143 (2017), 120 (2009), 145 (2017) et 129-A (2014), la Société de transport de Trois-Rivières souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Société de transport de Trois-Rivières avait le 27 mars 2018, un emprunt au montant de 268 100\$, sur un emprunt original de 1 752 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 120 (2009) et 120 (2009);

ATTENDU QUE, en date du 27 mars 2018, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE, l'émission d'obligations qui sera réalisée le 28 août 2018 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU'en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 120 (2009) et 120 (2009);

IL EST PROPOSÉ PAR: Mme Valérie Renaud Martin
 APPUYÉE DE : Mme Maryse Bellemare

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 28 août 2018;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 28 février et le 28 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);

4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents, tel que décrit dans le protocole d'entente signé entre le ministre des Affaires municipales du Québec et CDS;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE DE MONTREAL
CENTRE COMMERCIAL LES RIVIERES
4125, BOUL. DES FORGES
TROIS-RIVIERES, QC, G8Y 1W1

8. Que les obligations soient signées par le président et la trésorière. La Société de transport de Trois-Rivières, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

QU'en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 143 (2017), 120 (2009) et 145 (2017) et 129-A (2014) soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 28 août 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 28 août 2018, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 120 (2009) et 120 (2009), soit prolongé de 5 mois et 1 jour.

ADOPTÉE

7. Option de renouvellement du contrat d'entretien du système d'exploitation et information voyageur au transport urbain (SAEIV-TU)

(56-18) IL EST PROPOSÉ PAR :
APPUYÉ DE :

M. Antoine Poulin
Mme Maryse Bellemare

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'option de renouvellement du contrat d'entretien du système d'exploitation et information voyageur au transport urbain (SAEIV-TU) soit utilisée ;

QUE la période de renouvellement soit du 1^{er} décembre 2018 au 30 novembre 2019, et ce, pour un montant maximal de 30 000 \$ taxes incluses.

ADOPTÉE

8. Adjudication du contrat de déneigement du centre de service

(57-18) CONSIDÉRANT le processus d'appel d'offres sur invitation no 2018-06-Déneigement ;

CONSIDÉRANT les résultats de l'ouverture de soumission qui a eu lieu le 9 août 2018, à 11h, devant témoins :

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron

APPUYÉ DE : M. Antoine Poulin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le contrat de déneigement du centre de service de la STTR soit octroyé à la compagnie Les Jardineries L.G. Chassé Inc. pour la somme de 28 000 \$ avant taxes, incluant une contingence de 15% pour le soufflage de la neige.

QUE la durée du contrat soit d'une période s'échelonnant du 1^{er} novembre 2018 au 20 mai 2021.

ADOPTÉE

9. Quittance libératoire Commission scolaire Chemin-du-Roy

(58-18) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Claude Ferron

APPUYÉ DE : Mme Valérie Renaud-Martin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE M. Guy de Montigny, directeur général, soit autorisé à signer pour et au nom de la STTR, la quittance avec la Commission scolaire Chemin-du-Roy pour l'année scolaire 2017-2018.

ADOPTÉE

10. Entente avec l'UQTR

(59-18) IL EST PROPOSÉ PAR : M. Antoine Poulin

APPUYÉ DE : M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE Messieurs Luc Tremblay et Guy de Montigny, respectivement président et directeur général de la STTR, soient autorisés à signer pour et au nom de la STTR, l'entente de transport avec l'UQTR pour l'année scolaire 2018-2019.

ADOPTÉE

11. Affaires diverses

a) Embauche au poste de technicien(ne) en administration

(60-18) CONSIDÉRANT le besoin de remplacement ;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection :

IL EST PROPOSÉ PAR :

M. Antoine Poulin

APPUYÉ DE :

M. François Dubois

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE soit entérinée, suite au processus de sélection, l'embauche de Mme Lyne Johnston à titre de technicienne en administration.

ADOPTÉE

12. Période de questions

M. Sylvain Lacroix veut connaître la date de livraison des trois midibus urbains.

M. Guy de Montigny précise qu'ils seront livrés au début de l'année 2019.

M. Lacroix demande si l'abonnement d'un an et la recharge WEB seront disponibles au niveau de la carte Cité. M. de Montigny mentionne que ces deux sujets seront analysés au début 2019.

M. Lacroix mentionne également qu'il souhaite que la négociation de la convention collective se finalise le plus tôt possible.

M. Pierre Girard veut en connaître davantage sur la notion de transfert lorsque le portefeuille de monnaie électronique (PME) de la carte Cité est utilisé.

M. Girard souhaite qu'il y ait plus de service le dimanche soir.

13. Date de la prochaine assemblée

La prochaine assemblée aura lieu le mercredi 19 septembre 2018 à 19 h.

14. Levée de l'assemblée

IL EST PROPOSÉ PAR :
APPUYÉ DE :

M. Claude Ferron
Mme Valérie Renaud-Martin

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE la présente assemblée soit levée à 19h17.

ADOPTÉE

M. Luc Tremblay
Président

M. Guy de Montigny,
Secrétaire corporatif